



Projeteur/euse en technique du bâtiment : Installations sanitaires

« L'EAU QUE TU BOIS, C'EST AUSSI GRÂCE À NOUS... »

Responsable	« tu dois apprendre à travailler seul quelques fois... ».
Mathématique	« c'est mieux d'avoir l'esprit logique et d'aimer les calculs... ».
Précis	« ce que tu projettes va se refléter dans la réalité... ».
Convivial	« il faut écouter et respecter les autres personnes travaillant autour de toi... ».
Nouveau	« tu touches à de nouvelles techniques... ».
Magique	« tu apprends à maîtriser le parcours de l'eau jusqu'au robinet... ».

Conditions d'admission

- Scolarité obligatoire achevée
- Test d'aptitudes recommandé, organisé par la FVMFAC

Durée de l'apprentissage

- 4 ans

Formation pratique

- 4 jours par semaine dans un bureau technique d'une entreprise ou dans un bureau d'ingénieur

Cours professionnels

- 1 jour par semaine

Cours interentreprises

- 32 jours répartis sur les 7 premiers semestres de formation

Salaire mensuel indicatif

- 1ère année CHF 700.-
- 2ème année CHF 900.-
- 3ème année CHF 1'100.-
- 4ème année CHF 1'300.-

Titre obtenu en fin de formation

- Certificat fédéral de capacité (CFC) de projeteur en technique du bâtiment sanitaire

Formations supérieures

- Diplôme fédéral
- Formation ES/HES

Portrait

Au bureau technique

- Estimation et calcul des besoins en installations sanitaires
- Exécution des avants projets et des dessins des plans de montage

Sur le chantier

- Discussion avec le personnel de montage, l'architecte et le directeur des travaux
- Contrôle des travaux sur le chantier
- Participation aux séances de chantier et de travail du personnel

Quels talents

- Esprit mathématique et technique
- Esprit logique et méthodique
- Sens de l'organisation, autonomie
- Goût pour l'informatique (DAO)

Professions voisines

- Installateur sanitaire CFC
- Projeteur en technique du bâtiment chauffage CFC

Association professionnelle

Fédération vaudoise des
maîtres ferblantiers, appareilleurs
et couvreurs
Rue du Maupas 34
1004 Lausanne

Tél: 021 647 24 25
Email: fvmfac@sgip.ch
Site internet: www.mevauba.ch

Informations complémentaires

Portail suisse de l'orientation
scolaire et professionnelle :
www.orientation.ch

DGEP-Direction générale de l'en-
seignement postobligatoire :
www.vd.ch/apprentissage

Association suisse et liechten-
steinoise de la technique du bâti-
ment (suissetec) :
www.suissetec.ch

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation
SEFRI :
www.sbf.admin.ch

Dans le détail

Quelles sont les tâches que mon patron me confie

Le projeteur en technique du bâtiment sanitaire contribue à la réalisation de projets d'alimentation en eau et en gaz, d'évacuation des eaux usées, d'équipements en lavabos, douches, etc. Il dessine, calcule, négocie avec les fournisseurs d'équipements. Il planifie le travail des installateurs sanitaires, conseille les maîtres d'oeuvre, ou son mandataire, sur le choix des systèmes et du matériel.

Ses principales activités consistent à :

Au bureau technique

- Examiner les plans du bâtiment à construire ou à transformer, en discuter avec le mandataire.
- Exposer les solutions possibles, conseiller le choix des appareils (chauffe-eau, lavabos, douches, baignoires, bassins, etc.), favoriser les systèmes de récupération de chaleur et les énergies renouvelables.
- Réaliser, à l'aide de logiciels appropriés, des dessins d'installations.
- Déterminer la longueur du réseau, le diamètre des conduites, la capacité du chauffe-eau, le nombre et l'emplacement des robinets et des différents appareils.
- Tenir compte des exigences techniques et légales.
- Calculer le débit de l'installation, l'adapter en fonction des besoins en eau ou en gaz, de la quantité d'eau usée à évacuer.
- Consulter les catalogues ou les sites Internet des fournisseurs d'équipements, négocier les prix.
- Rédiger des offres avec description des prestations et évaluation des coûts.
- Etablir la liste du matériel et des machines ainsi que les plans d'exécution pour l'atelier et le montage.
- Elaborer les instructions de service et les directives techniques.
- Contrôler les factures et établir le décompte final.
- Répertorier, classer ou archiver les dossiers.

Sur le chantier

- Assister aux séances de chantiers, coordonner le travail de l'équipe des installateurs sanitaires avec celui des autres professionnels du bâtiment ; faire respecter les délais.
- Métrer, tracer des repères, vérifier le travail de maçonnerie conformément aux plans fournis.
- Contrôler les locaux destinés au chauffe-eau ou aux combustibles ; s'assurer du respect de la loi sur l'environnement et des règles de sécurité.
- Vérifier, avec l'équipe des installateurs sanitaires, l'installation finie ; procéder aux essais et la "remettre", avec les instructions de service, au propriétaire ou à son mandataire.